

MBG3DD	PROP/INDIVIS	SOLLE SERGE BERNARD GABRIEL
MBKG8L	PROP/INDIVIS	RODRIGUES MARIA

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	31,55 %	%	6,06 %	0,195 %	15,54 %	0,197 %	
	Taux 2023	31,55 %	%	6,16 %	0,249 %	%	0,221 %	
	Adresse	48 CHE DE L AIGUILLON						
	Base	3940		3940	3940		3940	
	Cotisation	1243		243	10		9	1505
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2022	1160		223	7	572	7		
Cotisation 2023	1243		243	10		9	1505	
Variation	+7,16 %	%	+8,97 %	+42,86 %	-100 %	+28,57 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	30,43 %	%	25,81%	67,60%	0,601%	25,50%	0,919%	
	Taux 2023	30,43 %	%	26,93%	67,60%	0,912%	24,50%	1,03%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	1		1			1	1	
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023	0		0			0	0	0
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 2871 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		46	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 650 50 021 028 303 303 W M						Montant de votre impôt		1551	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiées de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Vos Contacts

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

15 PLACE D'ASTARAC
65190 TOURNAY

☎ 05.62.35.24.23

✉ environnement@coteaux-val-arros.fr

<https://www.coteaux-val-arros.fr/>

Information sur votre facture

Facture à régler à

OM CC COTEAUX VAL D'ARROS

15 place d'Astarac
65190 TOURNAY

M SOLLE Serge

48 CHEMIN DE LAIGUILLON

65190 MASCARAS

Votre facture :

Facture N° 1408

Exercice : 2023

Rôle : Redevance incitative

Du : 10/03/2023

Vos références :

Payeur : 004694 - Usager : 000511

Adresse de production de déchets :

SOLLE Serge

48 CHEMIN DE LAIGUILLON

65190 MASCARAS

Facture redevance incitative 2023

Descriptif	Date début	Date fin	Quantité	P.U.	Montant
Abonnement 120L, Bac N°404000000DF631A	01/01/2023	31/12/2023	1.00	285.91	285.91
Total ACCES AUX SERVICES					285.91
TVA non applicable (article 256B du CGI)					
NET A PAYER :					285.91

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 10/04/2023

Les modalités de paiement sont précisés au dos de la facture.

Ch n° 5359687

le 15/3/2023

à détacher
et à joindre à
votre règlement